



ASSEMBLÉE 25-CAP-08

Procès-verbal de l'**assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 4 septembre 2025 à 17 h**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
 Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
 Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil
 Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
 Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
 Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil
 Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
 Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville
 Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
 Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun

Mesdames Doreen Assaad, Affine Lwalalika, ainsi que monsieur Marc-Antoine Azouz participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Sont absentes :

Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
 Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
 Maître Catherine Bouchard, directrice affaires juridiques et secrétaire corporative
 Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2025-09-091 **Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Lise Roy:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL. Aucune question n'est posée ou reçue.

2025-09-092 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0260;

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du 3 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil d'administration;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Sylvain Joly :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-093 **Approbation de l'entente de financement entre le RTL et Partenaires d'infrastructure YHU (Québec) concernant l'opération de la ligne 428**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0217;



CONSIDÉRANT QUE le secteur de la zone aéroportuaire Longueuil-Saint-Hubert est un pôle industriel d'importance au Québec et le premier pôle d'emplois sur la Rive Sud de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2024 la création d'une zone d'innovation en aérospatiale, Espace Aéro, dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle aérogare ouvrira sur les terrains de l'aéroport en 2026 avec une capacité d'accueil annuelle de 4 millions de passagers;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la nouvelle aérogare est prévue en avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE Partenaire d'infrastructures YHU (Québec) S.E.C., promoteur du projet de l'aérogare souhaite que l'horaire et le tracé de la ligne 428 soient adaptés pour répondre aux besoins des voyageurs de l'aérogare;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire et le tracé répondront aussi aux principaux besoins des entreprises du secteur aéroportuaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entente permettra la contribution par le partenaire au financement au coût du service de la ligne 428 à compter de 2026;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nathalie Delisle :

D'APPROUVER l'entente de financement pour l'opération de la ligne 428 à intervenir entre le RTL et Partenaires d'infrastructure YHU (Québec) S.E.C.;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL l'entente concernant la ligne 428 et son opération aux termes et conditions au projet d'entente joint au sommaire décisionnel SD-2025-0217 et d'y apporter toutes modifications jugées utiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-094

Aliénation en 2025 d'autobus incendiés et en fin de vie utile

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0279;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'aliénation de douze (12) autobus énumérés à l'annexe A du sommaire SD-2025-0279, lesquels auront atteint le 31 décembre 2025 leur durée de vie utile de 16 ans, le tout afin d'éviter des coûts supplémentaires liés à leur maintenance et à leur inspection;

CONSIDÉRANT QUE cette aliénation se fait dans le respect des modalités du programme de subvention du ministère des Transports du Québec et a pour but de minimiser les dépenses additionnelles que pourrait engendrer leur maintien en service;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de ces autobus pourra se faire auprès d'organismes de transport en commun ou d'entreprises privées intéressées à les acquérir, ou auprès d'un recycleur de véhicules routiers spécialisé dans le recyclage selon des normes environnementales en vigueur;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Lise Roy :

D'AUTORISER l'aliénation de quinze (15) autobus, pour les raisons suivantes :

- Douze (12) autobus auront atteint, au moment de leur aliénation, un âge égal ou supérieur à leur durée de vie économiquement rentable, ou nécessiteront des réparations dont le coût excédera leur valeur résiduelle, rendant leur maintien en service non viable sur le plan économique;

- Trois (3) autobus ont été déclarés perte totale à la suite de l'incendie survenu le 24 avril 2025 au Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil;

D'AUTORISER la Direction de l'entretien et de l'ingénierie à procéder, en 2025, à ces aliénations; et

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, tous les documents nécessaires ou ententes concernant l'aliénation de ces autobus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2025-09-095

Renouvellement de contrat – Site d’hébergement d’actifs TI – renouvellement 1

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0277;

CONSIDÉRANT QUE le contrat CA3503 a été adjugé à la firme COLOGIX CANADA INC. par la résolution du conseil d’administration numéro 23-95;

CONSIDÉRANT QUE l’annexe 4 du contrat signé avec cette firme prévoit une option de renouvellement de deux (2) ans avec la possibilité d’ajouter une année (1) supplémentaire, totalisant trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE le RTL est satisfait des services rendus par COLOGIX CANADA INC.

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Rolande Balma:

D’EXERCER l’option de renouvellement du contrat CA3503 pour une période de trois (3) ans, soit du 12 octobre 2025 au 11 octobre 2028 visant le service d’hébergement des serveurs TI appartenant au Réseau de transport de Longueuil (RTL), conformément aux conditions du contrat;

D’APPROUVER ce renouvellement à la firme COLOGIX CANADA INC., aux prix en vigueur, soit un montant total estimé à 331 024,52 \$ (taxes et provisions incluses), sous réserve des crédits disponibles; et

D’AUTORISER le directeur général à signer au nom du RTL, le ou les documents jugés nécessaires pour donner plein effet à la présente.

Adjudicataire :

COLOGIX CANADA INC. (NEQ : 1177448223)
600-1741 Lower Water Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 0J2

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2025-09-096

Prolongation de contrat – Service de gardiennage pour les terminus d’autobus et pour la patrouille des stationnements incitatifs du RTL – prolongation 2

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0270;

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres public P21-030 par lequel le contrat CA2282 a été octroyé, par la résolution numéro 21-131 du conseil d’administration, à la firme GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE la clause 15.02 du contrat permet au RTL de prolonger celui-ci pour deux (2) périodes supplémentaires d’une (1) année chacune, pour un maximum de deux (2) années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le RTL s’est prévalu de la première option de renouvellement pour une période d’un (1) an, conformément à la résolution 24-125;

CONSIDÉRANT QUE le RTL est satisfait des services rendus par GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C.;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Rolande Balma :

D’EXERCER la deuxième option de renouvellement pour une période additionnelle d’un (1) an, soit du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, pour la prestation de services de gardiennage dans les terminus d’autobus et la patrouille des stationnements incitatifs du RTL, conformément aux conditions de l’appel d’offres P21-030;

D’AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL tout document nécessaire en vue de ce renouvellement avec la firme GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C., aux prix en vigueur, pour un montant total estimé à 5 400 826,59 \$ (taxes incluses), selon les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



2025-09-097

Cession de contrat - Fourniture et entretien des toilettes chimiques

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0276;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public P22-059 - Fourniture et entretien des toilettes chimiques, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a conclu le contrat CA3107 avec la compagnie GFL ENVIRONMENTAL INC. aux termes de la résolution du conseil d'administration numéro 23-14;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est d'une durée de cinq (5), incluant les options de renouvellement, lequel a pris effet le 1er mars 2023 et se termine le 27 février 2028;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie GFL ENVIRONMENTAL INC. a cédé certains de ses actifs, y compris le contrat CA3107 à SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE dont la date effective de cession est le 1er juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE est déjà un fournisseur du RTL et que ses services sont rendus à la satisfaction du RTL;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cession permet la continuité de la fourniture des biens et services.

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Lise Roy :

DE CONSENTIR à la cession et au transfert à SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE du contrat CA3107 intervenu entre le RTL et GFL ENVIRONMENTAL INC., selon les mêmes termes et conditions prévus au contrat, étant entendu que SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE rencontre toute et chacune des conditions qui y sont prévues;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom du RTL, le ou les documents jugés nécessaires pour donner plein effet à la présente.

Cessionnaire :

SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE (NEQ : 1145712593)

303 boul. Industriel

Châteauguay (Québec) J6J 4Z2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-098

Octroi de contrat – Entretien et réparation des groupes électrogènes

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0269;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) requiert les services techniques visant l'inspection, l'entretien et la maintenance de tous les groupes électrogènes diesel de secours (génératrices), conformément à la norme CSA C282-F19, alimentation électrique de secours des bâtiments;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public P25-029 – Entretien et réparation des groupes électrogènes;

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Nathalie Delisle :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres public P25-029 – Entretien et réparation des groupes électrogènes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme MARINDUSTRIEL INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 172 971,78 \$ (taxes et provision incluses), pour une durée de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'APPROUVER une provision pour la durée complète du contrat, pour un montant total estimé à 51 738,75 \$ (taxes incluses), lequel est déjà inclus au montant total de 172 971,78 \$ (taxes incluses).

Le contrat est pourvu de deux (2) périodes additionnelles de prolongation d'un (1) an chacune. Le RTL se réserve tous ses droits pour l'exercice de ces options.



Adjudicataire :

MARINDUSTRIEL INC. (NEQ: 1143335769)

8550 ch. Delmeade
Mont-Royal, Québec H4T 1L7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-099

Octroi de contrat – Fourniture et installation de compteurs d'eau intelligents

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0273;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) souhaite faire appel à une entreprise spécialisée pour installer de nouveaux compteurs et modifier ceux existants, raccorder les compteurs d'eau entre eux à l'aide de liens de communication et enfin fournir et installer un module Interface homme-machine (HMI) central dans chacun des trois garages;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres P25-024 – Fourniture et installation de compteurs d'eau intelligents;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres P25-024 – Fourniture et installation de compteurs d'eau intelligents, au soumissionnaire admissible et conforme ayant la soumission la plus basse, soit l'entreprise NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. aux prix soumis, pour un montant total estimé à 171 542,70 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une provision pour des services supplémentaires sur demande pour un montant total estimé à 171 542,70 \$ (taxes incluses) pour la durée complète du contrat.

Adjudicataire :

NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC.

(NEQ : 1142956318)

1290, rue Labadie
Longueuil (Québec) J4N 1C7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt – Liste des chèques émis

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0274;

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 11 juin au 12 août 2025, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 33 867 272,10 \$.

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000\$ et plus – juin et juillet 2025

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0278;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro L-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

De déposer la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de juin et juillet 2025.

Période d'intervention des membres du conseil



2025-09-100 **Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 30 septembre 2025**

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nathalie Delisle:

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève Héon, MBA, ASC
Présidente

M^e Catherine Bouchard
Directrice affaires juridiques et
secrétaire corporative